



Canadian
Alliance of
Physiotherapy
Regulators

Alliance canadienne
des organismes de
réglementation de
la physiothérapie

Proof of Language Proficiency in English or French

Effective January 1, 2010, Credentialing Applicants must complete a language test if their physiotherapy education was not 100% in English or French.

The Alliance requires that candidates for the Physiotherapy Competency Examination (PCE) be able to listen, read, speak and write either English or French with reasonable fluency before they are eligible to take the PCE.

Please refer to the Credentialing package posted on The Alliance website www.alliancept.org for a list of acceptable language tests.

Preuve de maîtrise de la langue anglaise ou française

À compter du 1^{er} janvier 2010, les individus qui demanderont une équivalence de diplôme et de formation doivent réussir un examen d'anglais ou de français si leur formation en physiothérapie n'a pas été faite entièrement en anglais ou en français.

L'Alliance exige que les candidats à l'examen de compétence en physiothérapie (ECP) soient capables de comprendre, de lire, de parler et d'écrire soit en anglais ou en français avec suffisamment d'aisance avant d'être admissibles à l'examen de compétence en physiothérapie.

Veillez référer au contenu sur les équivalences de diplôme et de formation disponible dans le site Web de l'Alliance www.alliancept.org pour la liste des examens qui sont acceptés.